

CGT POLE EMPLOI PACA

PRESTATIONS ENFANTS : ENFIN !

RECIT D'UN COMBAT LONG ET DIFFICILE

Le quasi abandon par la CNGASC des prestations enfants obligeait le CE Paca à prendre ses responsabilités, mais cela fut beaucoup plus difficile que nous ne l'imaginions !

Dès la réunion de préparation du CE du 28 février définissant les orientations des Activités Sociales et Culturelles pour l'année 2011, le principe de créer des prestations enfants était adopté, grâce au forcing de la CGT et de la CFTC.

Nous aurions voulu lors de la même réunion, faire adopter les modalités de mise en place. Pourquoi attendre ?

Cette idée a été rejetée. Le vote en CE sur les orientations régionales s'est donc fait sans ligne budgétaire dédiée à ces prestations. Seul le principe de la création de ces aides est adopté. Les prestations enfants ne sont pas créées!

A partir de ce moment et malgré nos interventions répétées, les organisations majoritaires, SNU et FO n'ont pas cessé de trainer des pieds et de retarder la prise de décision, que nous jugions pourtant urgente pour les salariés concernés.

Résultat : Une réunion organisée seulement le 15 juin pour créer ces prestations.

Cinq propositions :

- CGT et CFTC demandent une prise en charge en trois tranches d'âge, 0-3, 4-17 et 18-25 ans avec une aide spécifique pour la garde des enfants de moins de trois ans d'un montant de 116,81€ par mois.
- Le SNU a une proposition quasi identique mais avec 60 € par mois seulement pour les enfants de 0-3 ans.
- FO propose une prestation unique pour tous les enfants de 0 à 25 ans limité à 500€ de dépenses par an soumis au coefficient familial, soit 250€ dans le cas d'une moyenne économique de 50%.
- CFE/CGC limite les prestations enfants à l'achat d'un cadeau de Noël de 75€.
- Les autres syndicats ne font aucune proposition !

Le jour du CE, afin que ces prestations voient enfin le jour, la CGT accepte un compromis avec SNU, CFTC, SUD et SNAP, avec une prise en charge en trois tranches d'âge :

- 0/3 ans : 90€ mensuels
- 4/17ans : 600€ annuels soumis à coefficient familial.
- 18/25 ans : 600€ annuels soumis à coefficient familial.

Les propositions des autres syndicats sont rejetées par les élus du CE.

**Les prestations enfants existent enfin !
Il était possible de faire mieux et plus rapidement,
nous en restons convaincus.**

**LA CGT DEPUIS PLUS D'UN AN A TOUT MIS EN ŒUVRE
POUR DES PRESTATIONS DE HAUT NIVEAU.
SANS NOTRE INTERVENTION, NOUS POUVONS L'AFFIRMER
CES PRESTATIONS N'EXISTERAIENT TOUJOURS PAS.**